



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Construction de nouvelles places modulaires de prison

Question orale n° 587

Texte de la question

M. Philippe Vigier interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la construction de nouvelles places modulaires de prison, pour accueillir des détenus effectuant des courtes peines ou en semi-liberté. Le Gouvernement a annoncé en décembre 2025 le lancement d'un programme exceptionnel de construction de 3 000 places de détention sous forme de prisons modulaires, afin de répondre à la surpopulation carcérale. Elles peuvent être livrées en 18 mois contre sept ans pour les établissements pénitentiaires classiques. Le centre de détention de Châteaudun, seul établissement carcéral du département d'Eure-et-Loir, a été cité parmi les premiers sites concernés par la construction de places modulaires, sur proposition de M. le député. La France disposant désormais d'un budget, il souhaite connaître le calendrier de construction des places modulaires à Châteaudun, le nombre de détenus concernés et le nombre de personnels encadrants prévus. M. le garde des sceaux a engagé une politique très volontariste de mise en place de filets anti-drones permettant d'éviter les livraisons dans les établissements pénitentiaires. Il souhaite savoir si le centre de détention de Châteaudun sera prochainement doté de filets anti-drones, les services de gendarmerie ayant intercepté récemment de nombreuses livraisons de stupéfiants et de téléphones portables par drones.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vigier](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 587

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2026](#)